CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertion ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Pour Lafourche Intérieur, la côte, Thibodeauville et tous les ports intermédiaires. — Le bateau à vapeur MONMOUTH, cap. H K Holland, est prêt à prendre du fret et partira de ce port pour les endroits ci-dessus, demain à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à JOURDAN & BOGART, Front Levée, N. 8.

N. B. Tout le fret pour la côte sera payé par les expéditionnaires de la Nouvelle-Orléans. 7 nov-2

Paquet Régulier entre la Nouvelle Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos 11 et 15. 2 sept

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires — Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

Pour la Mobile—Le bateau à vapeur Mobile, capt, Mark, partira pour la Mobile tous les mardis après l'arrivée du char de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, 28 et 29. 5 aout

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delaboussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinsville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur Columbia et Commerce, attendu que le Veteran attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

A VENDRE—Un Bateau à Vapeur de première classe. S'adresser à LINCOLN & MAYNARD, 29, Nouvelle Levée. 22 oct

A LOUER un grand et spacieux bureau au rez de chaussée dans les magasins de Masson, No 5 rue Royale, près l'encoignure de la rue Canal. Livraison immédiate en s'adressant No 8 porte voisine. 10 nov.—3

A LOUER la maison et magasin No. 63, rue Royale entre Bienville et Conti, composée de deux salles avec porte à coulisse, six appartements et la batisse au fond. S'adresser au bureau de la compagnie à coulisse de Nashville et Nlle. Orléans, rue du Canal No 74. 10 nov—2

MAGASIN A LOUER—A Louer, un beau Magasin à deux étages, nouvellement réparé, situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à la Banque Consolidée. nov-30

A LOUER un joli bureau au 2d. étage d'un magasin rue du camp. S'adresser au No. 36, rue du Camp, au premier. 8 nov.

A LOUER—Deux appartements au troisième étage d'une maison avec une cuisine et deux chambres à domestique, en briques, situées à l'encoignure des rues St Philippe et Royale. S'adresser au restaurant de Michel Donnis, rue Chartres, entre St Louis et Conti. 2 nov—4

A LOUER—Deux Magasins à l'encoignure des rues Notre Dame et Nouvelle-Levée. Pour le loyer, s'adresser à PERKS & HALL, 2, Levée de devant. 28 oct

A LOUER—Les Magasins maintenant occupés par les soussignés, à partir du 1er. novembre prochain. HOSKINS & WILCOCKS, rue du Camp, No. 38. 21 oct—1m

A LOUER—Les Magasins à l'épreuve du feu, situés dans la rue Tchoupitoulas, près de la rue Julie, mesurant 64 pieds de face et 135 pieds de profondeur, occupés maintenant par M. R. Y. Downey.—S'adresser à COIT & Co. rue de la Douane, no 20. 12 oct

A LOUER. DEUX Magasins dans la rue Bienville, en face du comptoir de J. H. Field et Co.—Possession sera donnée le 1er. novembre, ou avant si on le désire. G. R. STRINGER, 50, rue du Canal. 15 oct

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON. 21 sept

NOUS avons l'honneur d'informer nos amis et le public que nous continuerons comme par le passé à nous tenir constamment bien assortis de toutes espèces de marchandises de modes et de nouveautés, la présence constante d'un de nous à Paris nous mettant à même de renouveller constamment notre assortiment. Nous espérons par nos efforts et nos prix modérés, mériter de plus en plus la visite fréquente de nos amis et du public. Nous avons reçu et en magasin les articles suivants: un assortiment complet d'indiennes, grands et petits dessins en couleurs, ou noires.

1o. Etoffes et bordures pour meubles et rideaux, parmi lesquels un article entièrement nouveau. 50 pièces merinos et cachemires assortis de couleur et de prix.

2o Balles indiennes noir croisées et unies, 1 caisse schals de coton assortis de couleur, ruban de couleurs, gants pour hommes, pour dames et enfants, écharpes nouvelles, cols et pèlerine, brodés, fleurs et rubans à chapeau, mitaines en laine à demi doigts, parapluies &c. &c. &c.

De plus par les navires Maringo, New Orleans et Coriolanus nous recevons un assortiment complet de marchandises d'hyver, que nous mettrons en vente aussitôt son débarquement.

4 nov E. LEFEBVRE & FRERE.

Marchandises Sèches, IMPORTÉES DIRECTEMENT D'EUROPE.

LES soussignés ont reçu par le navire Ambassador venant de Liverpool, une variété de marchandises sèches, parmi lesquelles se trouvent les articles suivans.

Mouchoirs de soie fins et communs,
Bas pour dames blancs et en couleur,
Demi bas pour hommes, blancs, bleus, et mêlés,
Demi bas de en laine d'agneau et mérinos,
Bas de coton pour enfans,
Mousselines pour draperies,
Shalls et mouchoirs de coton,
Jaconets et batiste, indiennes pour meubles,
Strouds bleus et rouges, gingas bleu, &c., à vendre par S. W. OAKEY & Co.

No. 33, rue de Chartres, encoignure de la rue de Douane. 31 oct

DEMANDE—On a besoin d'un commis, comme teneur de livres et vendeur dans un magasin en gros. Il sera donné un salaire libéral à celui qui s'entendrait bien aux affaires de la ville, et qui serait acclimaté. Toute application devra être adressée au No. 501, à la poste, en faisant connaître les recommandations de l'individu. 21 oct—10

AVIS.—Le soussigné ayant perdu les certificats ci-dessous, prévient le public que, trois mois après la date du présent avis, il s'adressera pour le renouvellement des dits certificats.

Certificat No. [illegible], pour 306 actions de compagnie de la Bourse et Banque.
" No. 786 pour 100 do de Banque de Commerce
" No. 630, pour 15 do de Banque des Négociants et Artisans.
" No. 76, pour 10 do de la Compagnie de la Bourse.
" No. 24, pour 25 do de la Compagnie d'Assurance de Commerce

8 oct—6m J. F. BARNES.

FROMAGE de Goshen—15 tierçons fromage frais de Goshen en débarquement et à vendre par PERKS & HALL. 10 nov.

Avis de Banques et de Comp.

100 DE RECOMPENSE.
Département du Gaz—Banque de la Compagnie du Gaz.
Section 36 de la Charte.

IL est de plus décrété, que les personnes qui, quelque soient les moyens qu'ils emploient intentionnellement, endommageront ou détruiront aucun partie des tuyaux de gaz posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie de ses bâtisses, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés; et et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, en tout temps et dans les douze mois qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction du fait, seront punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.

Conformément à la section qui précède, avis est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été ouvertes pour allumer des cigarres, ou dans de mauvaises intentions, ce qui endommage les dites lampes et les éteint, une récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.

20 oct E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.
Sect. 11 de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

IL est de plus décrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommageront ou détruiront aucune partie du dit chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, edifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de deux piastres, recouvrables par devant toute cour de juridiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, ou d'emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, ou à l'un et à l'autre.

Attendu que des personnes mal intentionnées, ont cherchées à obstruire le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (rails), il a été jugé convenable de publier comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense honnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincus d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie

GEORGE MERRICK, Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 20 oct

AVIS—Par une résolution passée à l'assemblée du 21 Octobre 1836: il a été décidé, qu'à partir du 1er. Novembre on ne recevra aucun fret sur les chars du chemin à coulisses de Carrollton, si l'on ne paye d'avance, excepté les habitués, qui devront régler à l'expiration de chaque mois, en s'adressant d'avance à la Banque de Carrollton. GEO. MERRICK. Ingénieur en chef du chemin à coulisses de Carrollton et de la Nlle Orléans. 27 oct

Banque de Commerce de la Nlle Orléans. Nouvelle Orléans 24 oct. 1836

TRAITES—Sur la Mobile à vendre à cette institution. 25 oct Ed. DUPLESSIS, Caissier

AVIS—Le soussigné est autorisé par la direction à négocier les bonds de la Compagnie de Navigation d'Orléans, pour une somme de cent mille piastres, à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires, pour améliorer la navigation du Bayou St. Jean et du Canal. Les bons sont divisés en coupons de cinq cents piastres. Sur cette somme quarante mille piastres sont payables dans vingt cinq ans, et les soixante mille restant, dans trente ans. Ces bons portent intérêt à raison de six pour cent par an, payable semi-annuellement, au bureau de la compagnie, dans cette ville, et les paiements sont garantis par la première Municipalité.

Les propositions pourront être adressées au soussigné ou laissées entre les mains du secrétaire, au bureau de la Compagnie, au bassin Carondelet.

18 oct J. H. HOLLAND, président.

AVIS,
Commission du Chemin à Coulisses de Washington.

LA Compagnie recevra des soumissions pour la confection du Rail Road projetté qui doit aller de la rue des Champs Elysées à la Terre aux Bœufs, à la charge par les contracteurs de fournir tout le nécessaire, (à l'exception seulement des rails qui devront être fournis par la compagnie) et à la charge encore par les dits contracteurs de confectionner le tout.

Le devis des matériaux à fournir est déposé au bureau de la Compagnie, encoignure Orléans et Royale. J. A. DUREL, Secrétaire. 6 oct

AVIS.
Commission du chemin à coulisses de Washington.

LES commissaires invitent les propriétaires de terrains avoisinant la rue des Bons Enfans, à partir de la rue des Champs Elysées jusqu'à la rue Ferdinand à faire connaître par soumissions cachetées la dimension, le prix et les conditions auxquels ils vendront lesdits terrains. 30 sept J. A. DUREL, secrétaire

AVIS—Les livres de souscription du Rail Road de Washington, sont ouverts tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 3 heures P. M. au Bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans. oct J. A. DUREL, Sect.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit. Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi. 5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions. 7 juin

MANOEUVRES.—Quinze ou vingt bons Manoeuvres, peuvent obtenir de l'emploi permanent et profitable, dans le service de la Compagnie de navigation d'Orléans.

S'adresser au gardien au Bayou-St. Jean et au Bureau de la compagnie au Bassin Carondelet. J. H. HOLLAND, Président. 27 oct

ON DEMANDE cent manœuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du Lac.—Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieu est très salubre, et ils sont garantis d'être longtemps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à 8 oct PETER MURPHY.

SANGSUES.

AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même. E. B. DONNELLY, 2 sept rue Bourbon, No. 3

VINS & LIQUEURS.

4 Pipes Vin vieux de Madère, (7 ans à Londres);
10 quart de barriques do de 1825;
2 boucauts Vin de Sherry, pâle et coloré;
20 quart do do do;
10 demi pipes vieille Eau de Vie de Champagne;
7 pipes Genièvre de Hollande;
350 caisses Vin rouge, différents prix;
Le tout ayant droit au débenture, à vendre par J. DE BROT, 31oct—10 40, rue de la vieille Levée.

LE soussigné s'étant établi dans cette ville, comme marchand commissionnaire, fera des avances libérales sur consignations. J. DE BROT, 31 oct—10 40, rue de la Vieille Levée.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à B MARIGNY 13 juil

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudière et moulins à sucre; s'adresser à Mr. BERNARD. MARIGNY. 9 juil

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir. Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—e

CHECKS pour la Mobile, par sommes convenables aux acheteurs, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 7 nov. Rue de Chartres, N 19

TRAITES sur Alabama et Tennessee, à 30, 60, 90 et 120 jours de date, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 7 nov Rue de Chartres, N. 19.

MESS PORK.—60 barils, marque entière, de mess porc; 300 do P O prime porc; 10 caisses bœufs pour l'usage des familles, à vendre par YORK & BROTHERS, 7 nov. Rue du Camp, N. 63

TRAITES sur Paris, à vendre par J. LESLANC & Co, 7 nov rue Royale, No 112.

SUCRE, WHISKEY, &c.—60 barils vieux Whiskey de Monongahela, 20 barils eau de-vie de pêche, 12 barils sucre, 10 barils bœuf; 12 dame-jeannes vieux madère, en magasin et à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE 7 nov Rue de la Commune, No. 21.

SAVON, BLANC de BALEINE, &c—Les soussignés reçoivent par les derniers arrivages de New York et Boston, et ils offrent à vendre; 50 caisses Blanc de Baleine, 4, 5 et 6; 460 do Seven Wimchester no. 1; 300 de James Blake & Co; 300 de Marc blanche et [illegible]; 300 de Hareng, [illegible]; 300 do Fromage de Goshen; 20 barils de do. CARRIERE, DARAN & Co, 31 oct rue St. Louis, nos. 11 et 15.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de SOMERS & ALEXANDER, à l'effet de traiter les affaires par Commission, et de faire des envois de cette ville. D. SOMERS, L G ALEXANDER

Références—Lambeth & Thompson, Hermann, Briggs & Co. } Nlle-Orléans. Alfred Cochran, Natchez. Mercer & Akin, J H Taylor, esq. } Vicksburg. W H Pope, esq. [illegible] } Louisville. Thos. [illegible] & Co. Birkhead & [illegible], Baltimore. [illegible], Philadelphie. B. Aymar & Co. New York. 14 oct—1m

INDIENNES à bandes pour Chemises [illegible] les Indiennes à raies pour chemises, en débarquement du navire Ohio, et à vendre par J. DE BROT, 5 nov 40, Vieille Levée.

[illegible] de la raison "Cordeviolle & La[illegible]" [illegible] a l'honneur de prévenir le public qu'il est de retour de son voyage [illegible] Il a parcouru sur divers points, l'Angleterre, l'Irlande et la France, dans le but [illegible] les modes les plus élégantes et d'établir des maisons solides avec les tailleurs les plus habiles [illegible] été couronnés d'un plein succès il se croit permis d'avancer qu'ils seront à même de produire ici, en même tems qu'elles le sont à N.-York, toutes les modes recherchées de l'Europe. Des contrats posés sur des bases solides, passés avec plusieurs maisons manufacturières des lieux précités, les mettent à tous égards, à même de remplir ce but grandiose. Ils s'engagent aussi [illegible] à jour marqué, les vêtemens qu'on voudra bien leur recommander.

N. B. Ils reçoivent par le Coriolanus, les marchandises et nouveautés suivantes, choisies après le plus strict examen:

Draps pour habits et redingottes.

Vert anglais,	Giroflée,
Vert russe,	Manteau amélie,
Bronze invisible,	Bleu de roi vif,
Maron,	Vert russe imperméable,
Caps de more,	Zéphir caps de more,
Zéphir vert russe,	Cramoisi,
Dalia,	Vert de cour
Grenat riche,	Vert Lord Chatam,
Bleu violet,	Vert bagnenot,
Bleu flore,	Cachemire noir, extra fin
Bleu de roi,	Casimire grenat,
Pain brulé,	" Vert russe,
Grenat,	" Noir,
Vert plomb,	

Draps et Casimire pour pantalons.

Noir Zéphir,	Satin feu d'enfer.
" Electorale,	Côtes unies
" Diagonale,	Satin vert et noir.
Satin gris,	Do. Marengo.
Torsade vert [illegible],	Satin chêné vert et bleu,

Draps et [illegible] cotes, diverses nuances.

Côtes [illegible],	Mille raies,
Côtes [illegible] ombrées,	Côtes jaspées div. nuances,
Côtes [illegible] changeantes.	

Satins et velours pour gilets.

Satin façonné, nouveau modèle,
Satin némorienne, do. do.
Velours noir, à fleurs et en couleurs,
Satin noir, cuit de Lyon,
Satin noir des Indes,
Gourgouran noir, façonné et en couleurs.
Cravattes longues, gros grains, couleurs et dessins de modes,
Mouchoirs gros grain noir,
Mouchoir satin à fleurs, noir et en couleurs.
Manteaux de drap bleu imperméable, pour hommes
Do. pour dames, en mérinos uni, brodé et broché,
Surtouts en drap imperméable, en diverses couleurs
Gilets de satin et de velours,
Robes de chambre en drap moiré,
Do. do Mérinos à carreaux,
Cols satin à châle, extra fins,
" " forme nouvelle,
" " Bouillonnés,
" Velours à nœuds variés,
" " Jabot,
" " A la juge,
" " A châle,
" " Brisées et unies, pour uniforme,
Gants couleurs assorties, en chevreau fixe,
Bracelets élastiques pour gants,
Bretelles en gomme élastique, en soie, nouv. genre,
" " brodées et à la russe,
Caleçons tricot, laine, coton et fil à corsets,
" de peau, à corsets,
Bonnets grecs en panne, pour bureau,
" " soie brochée,
" " drap brodé en soie,
" " velours do.
Diverses fournitures pour militaires,
Chapeaux en soie superfine, nouveau genre,
Schakos de chasseurs,
do d'artilleurs,
do de gardes d'Orléans.
Ainsi qu'une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. 3 nov—10

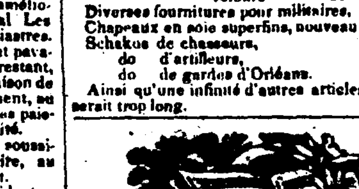

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex-Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150. 1 nov—1m

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Chœurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instruments ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp. 2 nov—3m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119. 2 nov—3m

A VENDRE—Un excellent jeune nègre créole, âgé de 21 ans, parlant l'anglais, le français et un peu l'espagnol, il est bon domestique de maison, et très adroit, capable de bien conduire un cabriolet et serait très convenable pour l'ouvrage d'un magasin, étant très fidèle et sobre, et il est de plus pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi. Pour plus amples renseignements s'adresser à B. Bonny, courtier, rue St Louis No 86. 4 nov

MR. CONSTANT BACON, marchand tailleur, de Paris, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville, qu'il arrive de France avec un GRAND ASSORTIMENT DE DRAPS, de toutes qualités, et d'habillemens confectionnés, savoir:

Manteaux de dames et d'hommes,
Habits, Gilets, Redingottes, Pardessus et Pantalons.
On trouvera également un beau choix de Cravattes, Gants et Chapeaux.

Il se chargera de la confection de tous les genres d'habillements pour le civil et le militaire. Son magasin est rue Royale, No. 75. 2 nov—8

MR. VICTOR DECAUX, marchand de draps, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville, qu'il arrive de France avec un très grand assortiment de Nouveautés, et qu'il fera l'ouverture de son magasin vendredi prochain, savoir:

Soieries, Schals, Manteaux de dames,
Bas à jour, en soie et fil d'Ecosse.

Gants, Mitaines, et autres articles concernant la toilette de dames. On trouvera également chez lui un bel assortiment d'HABILLEMENTS confectionnés, pour hommes, savoir:

Manteaux, Redingottes, Pardessus, Habits,
Pantalons, Gilets, Cravattes,
Cols, Chapeaux et Gants.

Tenant un dépôt de Draps Français provenant de la fabrique de ses frères, il pourra offrir un beau choix de Nouveautés, en draperie, à des prix très-modérés s'étant adjoint M. Constant Bacon, tailleur de Paris, qu'il recommande d'une manière toute particulière aux habitants de cette ville. Son magasin est rue Royale No. 75. 2 nov—8

POLHEMUS & BUCKLEY,
Peintres d'Enseignes et de Maisons,
Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.

N B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c. 2 sept—6 m.

CHARLES H. GRANT & CO. No. 46, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES

Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. 1er octobre

HABILLEMENTS—Un envoi d'habillements, consistant d'habits et levites bleus superfin, noir et olive—Pantalons de casimir bleu et noi superfins, unis et rayés—Gilets de velours et merinos et nouveau genre,—les objets ont été confectionnés dans un des premiers établissements de Philadelphie et ils sont d'une qualité supérieure, ayant été commandés pour le détail de cette ville.—Nous les offrons maintenant en lots au prix coutant, par J. EVANS & Co. 5 nov Rue Chartres no 10.

BARROUCHES.—H. BEACH & CO. ont reçu par les derniers arrivages un assortiment de Barrouches, les plus grands qui se trouvent dans les Etats Unis, étant fait des meilleurs matériaux et de leur commande par les premiers manufacturiers, pour un et deux chevaux, ressorts elyptiques et d'acier, montés en chiens et en argent, avec des sieges de devant revolvants et sièges dica.

Messieurs de la Campagne et de la ville ne pourront manquer de trouver dans cet grand assortiment ce qui leur faut, au Dépôt de voitures pour la Louisiane, rue Royale No. 46 et 48. 5 nov

SUCRE. 15 boucauts Sucre de la nouvelle récolte, en débarquement et à vendre par OGER & PILLIEUX. 4 nov 19, rue Toulouse.

EAU DE VIE—10 demi pipes Eau de Vie Cognac, à vendre par ROBT. M. WHITE, 3 nov 64, rue Gravier.

INDIENNES—6 caisses indiennes fonds clair et [illegible], en débarquement du navire Ohio, et à vendre par J. DE BROT, 8 nov 40, Vieille Levée.

300 Boucauts Sucre de la nouvelle récolte, à vendre par E. BRUGIER. 3 nov

BLANC DE BALEINE—150 [illegible] Blanc de Baleine assorti, en débarquement et à vendre par L. D. C. WOOD, 5 nov 34, rue Poydras.

WHISKEY—150 barils Whiskey, [illegible] en magasin et à vendre par L. D. C. WOOD. [illegible] rue Poydras.

[illegible] J. DE BROT, [illegible] 40, Vieille Levée.

[illegible] pipes Vin de Sherry, [illegible] J. [illegible] & Co. [illegible] rue Bienville.

ETAT DE LA LOUISIANE, *Paroisse de Jefferson.* Cour de Preuves. Succession de Jean Baptiste Drouet. Samedi le 26 Novembre prochain à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson en date du 4 Octobre, 1836, je vendrai à l'encan à l'Arcade de Banks, rue du Magasin, dans la ville de la Nouvelle Orléans, les lots de terre et l'esclave, ci-après décrits dépendant de la succession de Jean Baptiste Drouet, décédé, savoir:

1. Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, en cette paroisse, désigné par le No 5 sur un plan particulier fait par N. Rilleux, ingénieur civil, en date du 10 mai 1836, et qui sera exhibé à la susdite Arcade quelques jours avant la vente. Ledit lot mesure 30 pieds de face à la de rue Jackson, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes—ensemble les batisses et autres dépendances.

2. Un autre lot de terre, touchant à celui précédemment décrit, désigné par le No 4 sur ledit plan, et mesurant 30 pied de face à ladite rue Jackson, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 159 pied 10 pouces et 3 lignes, borné d'un côté par le susdit lot No 5, et de l'autre par le No 3 dudit plan—ensemble les bâtisses et autres dépendances.

3. Un nègre nommé HONORE, âgé d'environ 30 ans.

Conditions.—Le prix d'adjudication payable à trois, six, et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement. L'esclave ne sera livré, que lorsque les billets auront été fournis, mais n'en sera pas moins aux risques de l'acquéreur du moment de l'adjudication.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. F. DUGUE, Juge. 26 Octobre, 1836 3ps

Quinze piastres de récompense—Seront données pour l'arrestation et la mise à la geole de police du mulâtre RICHARDS parti marron de chez son maître, dans la journée du Mardi 1er. du courant. Ledit mulâtre est âgé d'17 à 18 ans, parlant anglais et français, ayant les traits très gros et fortement prononcés et bégayant beaucoup. Il était vêtu le jour de son départ d'un pantalon de drap noir et d'une chemise de coton bleu ou rouge à raies. 10 nov—3

$5 DE RECOMPENSE.

Partie marronne, hier matin, la negresse ZOE âgée de seize ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces environ, parlant bien le français, ayant demeuré quelques temps en France; elle a la peau rouge, a une marque prenant au front et descendant sur la joue droite, elle est mince de taille; elle était vêtue lors de son départ, d'une robe de bon teint bleu, d'un mouchoir jaune à la tête et d'un mouchoir à carreaux puces au cou et chaussée de bas bleus et de brodequins; elle appartient à Mme. Foeisse. Doudreau, maintenant en France. La récompense ci-dessus sera donnée pour son arrestation en la logeant à la geole de cette ville et s'adressant à R. D. Morand, au No. 40 rue Dauphine. 9 nov—3

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI MARRON, lundi le 6 courant, la négresse américaine JUDY, âgée de 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, bien constituée; lorsqu'on lui parle elle répond d'une forte voix et le regard sournois. La récompense ci dessus sera payée à celui qui la conduira à la rue St. Pierre No. 51 encoignure de la rue Dauphine, ou la logera dans une geole de cet Etat.

Les capitaines de navires sont prévenus de ne point la prendre à leur bord et toutes personnes sont averties de ne point lui donner d'asyle, sous peine des rigueurs de la loi.

Elle a été trois fois de suite se réfugier dans les faubourgs supérieur et inférieur, dans ce premier, sous l'asyle d'un homme blanc et dans l'autre chez des gens de couleur et un homme blanc, près du moulin de M. Miller. 9 nov—4

$25 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez les soussignés, le 5 nov, à 10 heures du matin, l'esclave CHARLES, âgé d'environ 17 ans, nègre bien corporé, parlant anglais et français; il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de cotonnade bleu et d'une chemise blanche. Ladite récompense sera donnée à quiconque le ramènera chez les soussignés, rue de Chartres, No 67. 7 nov DURAND & UZUREAU.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne la mulâtresse MARIE, âgée de 25 à 30 ans, taille de cinq pieds 2 à 3 pouces parlant français et anglais, épaules larges et bouche grande, grosses lèvres, les pomettes enflées. Elle provient de la succession de feu madame D. Fleytas; elle fut vendue au Dr. Allain de la paroisse St Charles, en Décembre dernier. La récompense ci-dessus sera donnée pour son arrestation, en la logeant à la geôle de cette ville et en s'adressant à Mr Metge, pharmacien, rue Royale No 199. Elle a un enfant libre dans le chemin du Bayou, et elle a resté long-temps chez Mr Jacobs, courtier de nègres, près le Rail-road de Pontchartrain 8 nov—2

30 piastres de Récompense.

Parti marron depuis le mois de mars dernier, l'esclave nommé ANTOINE, nègre congo, ou de la Jamaïque, âgé de 60 ans, fortement constitué et d'environ 5 pieds de taille, parlant mauvais français et anglais et se faisant passer pour libre.

Il appartenait ci-devant à feu Daniel Clark, et depuis à feu Mr. J. R. Holliday. Il a été souvent vu dans le faubourg d'en haut; il a de petites et bonnes dents, paraît souriant quand on lui parle, un peu honteux le visage très noir et de petites [illegible] cicatrices, cheveux gris et [illegible]. Les bouts de ses doigts [illegible] de couleur brun foncé.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque le ramènera au No. 20, rue Saint Louis. 28 oct—3p

DETENU à la geole de la paroisse de Jefferson, le nègre nommé Ned, appartenant à Mr Trudeau, sur la côte. Le propriétaire est invité à le réclamer en se conformant à la loi. JACQUES CHARBONNET, jr. Shérif. Paroisse de Jefferson, le 1 Nov. 1836. 2 nov

$75 DE RECOMPENSE.

PARTIS MARRONS de la boulangerie du Rail Road, JIM et TOM CONGO, JIM est âgé de 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, menton long, joues saillantes, front découvert, très courbé et marchant lentement. Il porte habituellement un bandage, ayant une forte hernie. Il a l'habitude de porter des anneaux à ses doigts. Il a été vu dernièrement du côté de la raffinerie et dans le faubourg Ste. Marie, sur la levée. Il était vêtu d'une chemise bleue, d'un pantalon de cotonnade bleue et d'un casque. Il a été acheté de Mr Charles Wessloiz boulanger. Il est absent depuis le mois de Février.

TOM CONGO, est âgé de 40 à 45 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, marqué de la petite vérole, parlant fort mal l'anglais et le créole et marchant lentement. Il a été acheté de la succession de Mr. Agénor Bosque, et se tient ordinairement de l'autre bord du fleuve. Il était vêtu lors de son départ d'un gilet rond gris foncé, d'un vieux pantalon blanc et d'un chapeau de soie.

Soixante piastres de récompense seront données pour l'arrestation de Jim, et 15 piastres pour celle de Tom Congo, en s'adressant à l'encoignure Rail Road et Cassacalvo 25 oct.

MAGASIN DE NOUVEAUTES.
A l'instar de Paris, en gros et en détail, rue de Chartres et Jefferson.

GAULHIAC & Co., reçoivent de Paris par le Marengo, du Havre, un grand assortiment de marchandises qui ont été choisies par Mr. Gaulhiac, dans les meilleures fabriques de la capitale. Ces articles consistent en toutes sortes de Parfumeries extra fines et fraîches, ce qui est remarquable par sa nouveauté, sont les savons de toilette, forme nouvelle, en boîtes et à toute odeurs; la véritable crème d'amandes amères; les fins extraits d'odeurs de mousseline, jasmin, violette musc, &c.

La véritable et supérieure qualité d'Eau de Cologne, dito de Lavande, ambrée et naturelle, le mucillage pour la teinture des cheveux, (garantie); les régénérateurs, huiles et pommades, pour l'entretient des cheveux; toutes les poudres à dents, et opiat pour l'entretient de la bouche, ainsi que tous les accessoires de toilettes en parfumeries.

Toute espèce de brosseries nécessaires à l'usage des deux sexes, les brosses à dents nouvelles, do. à ongles, montée en ivoire et buffle, de la plus grande solidité; les brosses à têtes extra fortes et à habits; ensemble les premières qui aient paru à la Nouvelle-Orléans.

La réputation méritée et obtenue par la qualité des gants qu'ils ont toujours eu en magasin, les ont mis à même de faire des arrangements en fabrique à Paris afin d'avoir constamment à vendre à la garantie et au meilleur marché, les gants de chevreaux, toutes couleurs, les gants de bals et soirées; gants de castor et daim pour militaire; gants fil d'Ecosse, couleur blanc, les beaux gants de soie doubles de toutes couleurs; le finis de ces articles dépasse par le soin qu'on y a porté ceux des années précédentes.

Assortiment de cols en satin, doubles, unis et brochés de toutes les hauteurs, et cravattes nouvelles du meilleur goût.

Glaces à chevalets pour la toilette des deux sexes, assortis de goût et de grandeur, nécessaire d'hommes et dames, à musique et autres superbes assortiment de faux cheveux en natte, dit (fausse queue) [illegible] de longueur, et au dessous en toutes couleurs, raies pour bandeaux, tisse de 5 à 6 pouces de hauteur et au-dessous à pouvoir satisfaire toutes les demandes.

Un assortiment complet de postiches pour les deux sexes, un perruques métalliques, ce qu'il y a de plus léger, et sans métallique; toupets de tous les genres; tours à bandeaux indéfrisables, à raies de chair longue; touffes à l'anglaise et autres, généralement tout ce qui a rapport à la coiffure moderne en cheveux, fleurs et perles Ainsi que tout ce qu'ils ont habitude de tenir annuellement avec augmentation de nouveautés.

Mr. Casimir Rodier, élève et premier ouvrier de Messieurs Normand Frères, brévetés à Paris, pour les perruques et la coiffure des Dames, connu par nombre de Louisianais, est engagé dans l'établissement. 30 oct

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antiglaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD, 8 oct encoignure Ursulines et Levée.

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chronique, à vendre à la Pharmacie de 8 juin A. A. PEYCHAUD, 122, rue Royale.

CABRIOLETS.—H. BEACH & CO. ont reçu dernièrement une quantité de Cabriolets, pour Messieurs les habitants, et médecins de ville et campagne, au Dépôt de voitures pour la Louisiane, Rue Royale No 46 et 48. 5 nov

CAROSSES.—Les soussignés viennent de recevoir un bel assortiment de Carosses, lesquelles ils offrent à des prix [illegible]. H. BEACH & CO. 5 nov Rue Royale No. 46 et 48.

TRAITES sur la Mobile à 60 et 75 jours, en demande par ANDREWS & BROTHERS, nov 2 19, rue de Chartres.

[illegible] 30 balles Foin [illegible] à vendre par W. GRONING & Co. 5 nov.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Les soussignés ont transporté leur bureau du No 38 au No [illegible] Rue du Camp HOSKINS & WILCOCKS. 8 nov

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que Vendredi, 18 du courant, à midi, au bureau de la mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de la fouille et du transport de cent milles [illegible] de terre, à prendre sur la batture [illegible] et à porter dans l'Ilet compris entre les rues [illegible] Claiborne, Dumaine et Derbigny. Il sera [illegible] contractans de prendre aussi de la terre [illegible] rue du Canal. D PRIEUR, Maire. Le 7 Novembre, 1836. 8 nov

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de dix piastres et demie le baril; d'après le tarif les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 7 du courant, trente onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt onces pour cent, en sus. Nlle Orléans, le [illegible] Novembre 1836. D. PRIEUR, maire. nov

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Vente à l'encan par J. H. Domingon, Encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la 1ère. Municipalité, avis est donné que samedi, 12 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu par l'encanteur susdit, sur les lieux, les bâtisses qui se trouvent sur le terrain acheté dernièrement de Mr. Petitpain, par la dite Municipalité.

Conditions: comptant. L'acquéreur sera tenu de démolir et d'enlever les dites bâtisses dans l'espace d'un mois, à dater du jour de l'adjudication, sous peine d'une amende de cent piastres, par jour pour chaque jour au delà de ce délai, pendant lequel il négligerait de remplir cette obligation. D. PRIEUR, Maire. 9 nov

Vente de Terrains à Pensacola.

LE *Pensacola Land Company,* prévoyant l'augmentation de la population de la ville de Pensacola, a décidé une partie de ses terres en terrains propres à bâtir, et en offrira une partie en vente publique le premier lundi de décembre prochain.

Le rail-road de Pensacola à Columbus dans la Georgie, auquel on travaille en ce moment, sera une distance de 43 milles achevé par contrat au 1er. Déc. 1837; d'autres contrats seront faits pour continuer avec vigueur le chemin vers Columbus et Montgomery, auquel l'achèvement d'une distance de 60 milles du chemin, on calcule qu'il sera tiré au moins 30,000 balles de coton de Montgomery, Conecuh et des comtés de Butler, Pike, Covington et Dale dans l'Alabama. Le chemin passe à travers un pays riche et fertile, (produisant au moins 100,000 balles de coton) tributaire de Pensacola, comme étant le marché qui lui offre le plus d'avantage.

Les relevés du chemin de Pensacola à Blakely dans l'Alabama, à une distance de 50 milles, ont été faits, et démontrent les grandes facilités qu'offre le pays pour l'établissement d'un rail-road; un chemin sera fait par contrat, et sera achevé aussitôt que possible, de manière qu'il sera ouvert une communication entre Pensacola et la rivière Alabama.

Le Pensacola Land Company et la *Pensacola Association* sont composés de personnes intelligentes, respectables et possédant de grands capitaux, résidant à Philadelphie, New York et Pensacola, et qui ont la ferme détermination de rendre Pensacola ce que la Nature l'a destiné à être, un grand marché commercial, en établissant des communications avec les riches régions de l'Alabama et de la Georgie.

Les Rail Roads qui sont déjà commencés et ceux qui doivent l'être, ouvriront une grande ligne de communications internes qui ne peuvent manquer d'être très favorables aux intérêts de Pensacola, et d'offrir de grands avantages aux personnes avec de petits capitaux, comme aux grands capitalistes, pour le placement de leurs fonds.

Le 'Pensacola Land Company' a retardé d'offrir en vente aucune portion de ses terrains à Pensacola, jusqu'à ce qu'elle se fut assurée que les grands travaux qui pouvaient seuls donner de la valeur à ses terres, avaient été commencés, et se continuaient; l'augmentation en valeur sera en proportion de l'avancement des travaux du Rail Road, et de l'immense valeur qu'acquierra toute l'étendue de pays en communication avec Pensacola.

Le 'Pensacola Land Company' offrira en vente en quart de ses terrains en décembre prochain, à des termes avantageux, s'engageant que la vente sera sans réserve et bona fide.

La vente aura lieu à Pensacola—Les conditions seront:

Un 1/5 comptant,
Un 1/5 à un an,
Un 1/5 à deux ans,
Un 1/5 à trois ans.
Un 1/5 à quatre ans,

En billets tirés à la satisfaction du soussigné et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

On peut se procurer des cartes lithographiées de Pensacola et des pays environnants dans la Georgie et l'Alabama, en s'adressant aux personnes suivantes:

James H Leverich—Nouvelle Orléans.
Fuller, Garner & Co—Mobile.
Hon S Oliver, comté de Conecuh—Alabama.
Geo. Whitman—Montgomery.
Col Lane, Limestone county—Alabama.
Cap. Otis Dyer, Tuscaloosa—Alabama.
Maître de poste, Natchez Mississipi.
Geo. A. Norris, Columbus Georgie.
Hayes & Brooks et S V S Wilder—New York.
A. G. Jaudon—Philadelphie.

WM. H. CHASE, 9 nov—23 Agent du Pensacola Land Company.

A Messrs. les Habitants sucriers de l'Etat de la Louisiane.

NOUS, soussignés, convaincus de l'infaillibilité du mode de fabrication du sucre découvert par Mr. Jos. Nicolas, croyons devoir à nos confrères et à l'intérêt [illegible] cette notice publique afin de les prémunir contre tout moyen que pourrait employer la mauvaise foi pour faire du tort à l'auteur de cette découverte et à ceux qui en ont le [illegible].

Nous référons aux personnes qui n'ont pas été à même de signer la présente et entr'autres à Messrs. Pierre Lefebvre, Fazendi, Verloin, Dueau, et Leboeuf.

Nous pensons en conséquence qu'il est de l'intérêt de tous les sucriers de souscrire et de se faire mettre [illegible] moyen de Mr Nicolas, qui en très peu d'heures les mettra à même de faire du sucre de première qualité et avec toute la régularité possible, et que tous et chacun d'eux ne se refuseront pas à lui rendre, comme nous, ce témoignage public de notre entière satisfaction.

Paroisse Jefferson, 7 novembre 1836.

LUCIEN LABRANCHE, E. FORTIER fils & Co, GEO. A. WAGGAMAN, L DUFILHO, EUGENE FORTIER, M. GARCIA, E. DROUET, THEO FORTIER, J. B. DROUET. 8 nov—6

Marchandises d'Automne et d'Hiver

DUVIVIER & WOODLIEF No. 71 rue de Chartres,

ONT reçu par les derniers arrivages, un assortiment choisi de Marchandises sèches et du goût consistant en partie de

5 caisses indiennes françaises superfines de Gros, Ollier Roman et Co.
3 " do Wesserling
3 " à petit dessin pour enfant,
3 " Ginghams français, nouv. au genre.
50 pièces Satin chally, ondiné et Mousseline de l'inde
30 " Merinos français et drap de paramonta
60 " Merinos et circassiennes anglais 4/4 et 6/4
4 balles draperies françaises rouges et jaunes.
1 caisse Mouchoirs damassés de toutes couleurs
10 cartons draperies en mousseline brodée et à dessins.

Un assortiment splendide de satins de goût unis et à dessin, Pad de soie, Gros de Berlin, Gros de Naples de toutes couleurs, Gros de Suisse de toutes largeurs, 6 cartons mousseline suisse unie et à dessin, mousselines satinées, percales unies et damassées, bas et chaussons de soie anglais, idem de fil d'Ecosse et soie floche, gants à filets en soie, et et de Berlin, bonnets français, pellerines et fichus brodés à l'aiguille, Baptiste française superfine; 150 douzaines mouchoirs batiste brodés et unis; 3 caisses toile d'Irlande et toile de Paris extra superfin.

Un assortiment splendide de dentelles anglaises idem extra deux et garnitures de Mousselines.

Osnaburgs de Lowel et cottons écrus de 3/4 7/8 et 4/4

Couvertures de laine anglaises et françaises de toutes sortes,

Flanelles françaises et anglaises de toutes couleurs.

Lindseys, Kerseys écossais et coutil linge de table, courtepointes, 200 pièces de linge de table [illegible] de perdrix, damassé et toile à drape. 8 nov

ASSORTIMENT SUPERBE, ET NOUVEAU de bijouterie, montres et articles de goût.

LOUIS MUH informe ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir un assortiment superbe de montres patentes en or et en argent, Duplex et à ancre, Montres de l'Epine et Montres ordinaires, Bagues et Epinglettes en diamant, Boucles d'oreilles des dessins les plus nouveaux, Chaînes en or de différents façons, pour hommes et pour femmes, dés à coudres, en or, en argent et en acier, lunettes en or, en argent, en écaille et en acier Médaillons, boites à miniatures, écrins et boucles d'oreille en perle, porte-crayons en or et en argent, cure-dents do., canifs, ciseaux, pistolets, poignards, argenterie, boucles à ceintures, boîtes à ouvrage pour femmes, huiliers, mouchettes, plateaux, et une grande variété d'articles de goût, à vendre en gros et en détail à bas prix et à des conditions avantageuses au No. 112 rue de Chartres.

De plus, un assortiment d'outils pour horloger et de marchandises plaquées, pour les marchands, on a besoin d'un bon ouvrier horloger, il est inutile à tout autre qu'un bon ouvrier de s'offrir. 21 oct—3

AGENCE générale.—Le soussigné de nouvelle domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le Courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits. S'adresser rue Conti. No. 58. 5 oct—6m, 2pe F. LAVILLE.

A M. LAFERRIERE LEVESQUE, commissionnaire des articles de Paris rue des Petites Ecuries, No. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. V. Rousseau et E Hebrault, ou à M. J. La[illegible], à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1an.1pe

KERSEYS & Sattinetts—Quelques caisses de Kerseys et satinetts, en débarquement du navire Ohio, à vendre par J. DE BROT, 8 nov 40, Vieille Levée.

CHAPEAUX de laine—En débarquement du navire Empire et à vendre par les soussignés, 25 caisses chapeaux blanc et noir. FROST & Co. 8 nov. Rue de la Douane, No. 8.

FARINE—300 barils Farine fraîche et fine, en débarquement d'un steamboat, et à vendre par D. DORSEY, 8 nov 28, Nouvelle Levée.

TRAITES sur New-York, à vendre par W. GRONING & Co. 8 nov

RIZ—30 tierçons de Riz nouveau, à vendre par PERKS & HALL. 8 nov

POMMES [illegible] à vendre par PERKS & HALL. 8 nov

Ventes [illegible]

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Jeudi 10 Novembre, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, immédiatement après la vente des propriétés de Mr. P. Pandelly:

CINQ TERRAINS, dont on peut voir le plan au bureau des encanteurs, et qui sera exhibé au moment de la vente, savoir:

No. 1, mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue du Quartier, et 75 pieds de face à la rue Bourgogne.

No. 2, des mêmes dimensions et attenant au précédent sur la rue de Quartier.

No. 3, attenant au No. 2 et aux mêmes dimensions.

No. 4, attenant au No. 3, et mesurant 25 pieds 4 lignes, sur une profondeur de 73 pieds. Sur ce terrain, il se trouve une belle maison de 4 appartemens en excellent ordre, louée $40 par mois. L'acquéreur de ce terrain aura droit aux cuisines, &c qui se trouvent maintenant sur ce lot et sur les Nos. 3 et 5, à la condition de les transporter dans le délai de 15 jours.

No. 5, mesurant 25 pieds 2 pouces sur la rue Bourgogne, sur une profondeur de 75 pieds 9 pouces 4 lignes.

Tous ces terrains sont déjà remblayés au niveau des banquettes, qui sont faites et payées. Les Nos. 1, 2 et 3 sont chacun sujets à une rente annuelle de $350 par an, et le No. 5 à une de $50 portant intérêt de 8 pour cent.

Conditions—Un quart comptant, et le reste en portions égales, à 8, 16 et 24 mois, en billets portant hypothèque sur la propriété et endossés à satisfaction. Les billets qui ne seraient pas payés à échéance, porteront un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à final paiement, mais cette condition ne donne pas le privilège d'étendre le paiement des billets après leur échéance. L'acte de vente pardevant C. Pollock. 10 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi, 11 novembre 1836, à 11 heures, l'ameublement de la maison rue St. Joseph, No. 117, entre les rues du Camp et des Magasins, consistant en tables à diner et à jeux, armoires, chaises en bois d'acajou et merisier, tapis, glaces, porcelaine et fayence, ustensile de cuisine, &c. 5 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi 18 novembre 1836 à l'arcade de Banks, entre les rues Gravier et Natchez.

Deux terrains de valeur dans le faubourg Annonciation.—No. 1 dans l'islet No. 80 formant l'encoignure des rues Nayades et Terpsicore, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Nayades, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Terpsicore, avec toutes les batisses y construites. No. 2 dans le même islet mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et attenant au lot No. 1.

Conditions.—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Actes de vente par Joseph B. Marks aux frais des acquéreurs. 9 nov.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, le jeudi 1er. de décembre prochain à la Bourse de Hewlett à midi,

Une habitation, située dans la paroisse de Plaquemine, environ 40 milles en dessous de cette ville et sur la même rive du fleuve, ayant 9 arpents de face sur 40 arpents de profondeur (terres hautes) bornée d'un côté par la propriété de François Lafrance et de l'autre par celle de Jacques Lafrance, ensemble avec les batimens et améliorations qui s'y trouvent, à l'exception des poteaux d'une maison en bois non achevée.

Les outils pour la culture de la terre, bestiaux, bœufs de tir, vaches laitières, chevaux.

Aussi, une partie des esclaves appartenant à la dite propriété.

Conditions à la vente. 9 nov,

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, jeudi 24 novembre 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de District, en date du 24 septembre 1836, et à la requête des syndics de P. Pandelly, les propriétés ci-après détaillées.

1o. Une habitation située à environ 3 milles de la Nouvelle-Orléans sur la même rive du fleuve, ayant 3 arpens et 9 toises de face sur le chemin public, sur 40 arpens de profondeur: cette habitation est divisée en 3 lots, avec une issue de la profondeur à la face.

2o. Un Lot de Terre comprenant la seconde concession, acquise des Etats-Unis, faisant suite à la profondeur des 40 arpens de la susdite habitation, lequel lot de terre est divisé en 3 lots.

3o. Trois Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, face à la rue St. Bernard, No. 515, 516, 517, du plan original fait par J. Pilié le 14 septembre 1809, et déposé chez Félix de Armas, notaire public.

4o. Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, sur lequel il existe deux maison et dépendances, construites en briques et granits couvertes en cuivre et ardoises.

5o. Un Moulin à planches, à vapeur, existant sur la dite habitation.

6o. Deux hangards couverts en bardeaux, parfaitement bien construits, et n'ayant jamais servis.

Toutes ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui sont déposés au bureau des encanteurs et qui seront exposés à la bourse le jour de la vente.

Conditions—L'habitation, le moulin et les 2 hangards, payables comptant jusqu'à la concurrence de la somme de $45 900, due à Messrs. Lizardi frères, et cette créance couverte, le surplus de la dite habitation sera vendu à 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les trois lots de la seconde concession et les terrains du nouveau faubourg Marigny seront vendus à 1, 2 et 3 ans de crédit. Les deux maisons, rue Bourgogne et Quartier, seront vendues à 6 et 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction des syndics, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; dans le cas de non paiement des dits billets, ils porteront un intérêt de 10 pr. cent jusqu'à parfait paiement, bien entendu que cette clause ne pourra en aucune manière donner droit aux débiteurs de retarder les paiements.

Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels se feront mettre en possession aussi à leur frais.

Les moulins et hangards devront être enlevés par les acquéreurs dans le délai d'un mois, après l'adjudication. 26 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Succession de Stephen Blackwell.

IL sera vendu lundi, 14 Novembre prochain, à dix heures du matin, d'ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et sous la direction des exécuteurs, à la dernière résidence de feu Stephen Blackwell, dans la rue Apollon, continuation de la rue Carondelet, près du rail road de Carrollton.

Une quantité de meubles, meublans, bien assortis. Aussi, le fond de magasin du défunt, consistant en bottes, souliers et brodequins en caisses, souliers pour femmes et enfants, chapeaux en caisses et une quantité de marchandises, etc. bien assorties par lots.

Deux bonnes Vaches laitières, l'une d'elle avec son suivant, âgé de 5 à 6 mois.

Conditions—Toute somme au dessous de $100 comptant, de 100 à $400, 60 jours, et au dessus de $400, 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire. 31 oct

PAR THOMAS CASH & Co

LUNDI matin le 5 Décembre prochain il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett,

SIX lots de terre situés dans le faubourg Marigny, les dits lots furent adjugés le 2 de Juin dernier à la susdite Bourse, et les acquéreurs n'ayant point rempli les conditions de la vente, ils sont maintenant vendus à leur folle enchère.—Comme suit.

Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue de la Force entre la rue Bagatelle et Union sur 150 pieds de profondeur.

Un Lot de Terre, mesurant 49 pieds 11 pouces, 4 lignes de face au Canal Marigny, entre les rues Bagatelle et Union, par une profondeur irrégulier, adjugé à Miranda.

3 Lots de Terre, nos. 1, 3 et 4, dans l'Ilet no 100, no. 1, mesure 30 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur à la rue Vertu, et nos. 3 et 4 mesurant chaque 32 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Vertu, entre les rues Annette et St. Antoine, sur 150 pieds 10 pouces de profondeur, adjugé à Barthelemy Liaddo.

Et le lot no. 2, dans le même islet, mesurant 31 pds. 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, par 127 pieds, 10 pouces 5 lignes, adjugés à Miranda.

Conditions, de la vente: 6, 9 et 12 mois de crédit, à partir du 20 juin dernier, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. 3 nov—4, 1pe

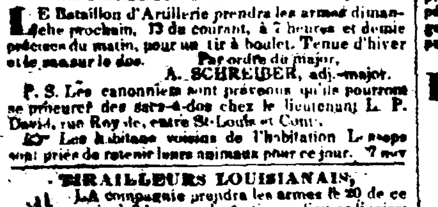

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon d'Artillerie prendra les armes dimanche prochain, 13 du courant, à 7 heures et demie précises du matin, pour un tir à boulet. Tenue d'hiver et le havresac. Par ordre du major, A. SCHREIBER, adj.-major.

P. S. Les canonniers sont prévenus qu'ils pourront se procurer des sacs-à-dos chez le lieutenant L. P. David, rue Roy, entre St-Louis et Conti.

Les habitans voisins de l'habitation Le[illegible] sont priés de retenir leurs animaux pour ce jour. 7 nov

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.

LA compagnie prendra les armes le 20 de ce mois, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire; l'appel se fera à 6 heures: équipement complet, tenue d'hiver, pour l'inspection du Brigadier. Par ordre du capitaine Grivot. EUG. DEFOUAN, Sergent-major. 9 nov

JAEGER ACHTUNG!

DIE mitglieder der compagnie sind aufgefordert, sontag den 13 dieses, morgens um 8 uhr in voller uniform zu erscheinen, der versammlung's Platz, ist am Basin. Auf Befehl des Hauptmanns. F. [illegible]ELER, Fourrier. nov 8

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartements séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Lunemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résident. 29 nov

HUILE de Spermaceti et Baleine—6 tierçons Huile de Spermaceti, raffiné; 10 do do première qualité; 10 do 5 barils Huile de Baleine. En débarquement et à vendre par L. D. C. WOOD, rue Poydras, no 22.

BEURRE [illegible] de Goshen [illegible], en débarquement du navire Vesper et à vendre par PERKS & HALL. 10 nov.

Ventes à l'Encan.

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu, samedi, le 12 du courant, à 10 heures du matin à son magasin d'encan, d'ordre et sous la direction des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

[illegible] sacs café importé, et avarié à bord de la goélette [illegible] Gorda de la Havane. 9 nov.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu jeudi 17 novembre 1836, à 4 heures de l'après midi, rue des Champs Elysées, entre les rues Moreau et Casacalvo, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district, pour le premier district judiciaire de cet état, en date du premier juillet 1835 et à la requête des syndics de Paul Pandelly.

Une quantité de pierres plattes

Conditions.—Jusqu'à $200 comptant, au dessus en cours de crédit, en billets endossés à satisfaction des syndics. Les pierres ne seront livrées qu'après que l'acquéreur aura rempli les conditions de la vente, et seront pour son compte et risque aussitôt mesurées. 8 nov.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain 12 du courant à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett;

La négresse Martha, âgée de 26 ans, depuis 12 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; ensemble avec ses deux enfans, Sam, mulâtre, âgé de 6 ans; Isaac, [illegible], âgé d'un an; tous garantis des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: l'acquéreur se chargera d'un paiement de $360, dû en décembre prochain 1836 et d'un autre paiement de $860, dû en juin 1837, et la balance, moitié comptant et l'autre moitié en un billet payable à 6 mois, tiré et endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Lemaître notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 n

PAR M. BARNETT Sr. et H. DOMINGON.

IL sera vendu le Jeudi 15 décembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, la superbe propriété connue sous le nom de la Terre haute, s'étendant depuis la rue des Ursulines, la rue d'Orléans, le Canal Carondelet, la rue du Canal jusqu'à la rue de la Commune. Les améliorations immenses qui se font dans le faubourg Tremé et la beauté de cette terre, sont de sûrs garants de la prospérité que doit atteindre cette portion de la 1ère. Municipalité.

Conditions: un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les actes de vente seront passés devant Octave de Armas, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 8 nov

PAR FERNANDEZ & WHITHING

SAMEDI prochain 12 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,

L'esclave Eldridge nègre âgé d'environ 13 ans parlant le français et l'anglais, bon domestique de maison, entendu au maniement des chevaux et possédant un excellent caractère; il n'est vendu que pour avoir été marron une fois de peur d'être fouetté; du reste il est pleinement garanti des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: moitié comptant, et la balance payable à six mois, en un billet tiré et endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par devant. W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 nov

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le jeudi 17 du courant, à midi à la Bourse de Hewlett, un terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Ursuline, ayant 32 pieds de face à la première et 20 pieds 6 pouces de face à la seconde, ensemble la batisse en briques qui s'y trouve construite

Conditions 6 et 12 mois de crédit. L'acte de ventes sera passé par devant L. T. Caire, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 nov

PAR M. BARNETT; SR. & I. L McCOY.

SAMEDI 12 Novembre, 1836, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, la belle ville appellée

JEFFERSONVILLE,

divisée en terrains, cette ville, située à moins d'un mille de distance de Madisonville, et sur les bords de la rivière Tchefoncte, est reconnue pour l'un des plus jolis sites de la Louisiane. La terre est généralement haute, couverte de beaux arbres, et n'est surpassée par aucun endroit sur le développement du Lac pour sa salubrité.

C'est l'emplacement le plus convenable pour former des établissements et résidences d'été, et l'augmentation progressive du commerce avec l'intérieur du pays, promet avant long temps de placer Jeffersonville au premier rang des villes de cette partie de l'Etat.

La pêche et la chasse y abondent. Les vivres, à très-bon marché sont fournis par le voisinage; le bois et les briques pour les constructions au prix le plus médiocre. On peut ajouter à ces avantages que la route militaire de Nashville passe à 20 arpents de là, de bons chemins conduisent à Covington et autres places de l'intérieur, et que le bateau à vapeur de la Cie. des améliorations prendra les passagers chaque jour pour $1. La distance de la Nouvelle-Orléans à Jeffersonville peut être parcourue en 3 heures; on peut penser qu'en moins d'une année, nombre d'établissements y seront déjà formés. Sur un des islets se trouvent une grande et belle maison de maître, cuisine chambres à domestiques, écuries, etc., lesquels sont presque neufs et ont coûté plus de $8000.

De Madisonville au Lac, un chemin de coquilles doit être fait, et peut aisément être continué jusqu'à Jeffersonville, la distance entre les points les plus rapprochés étant de moins d'un demi mille. Une bonne route mène à Lewisburg, Mandeville, Springfield et autres endroits dans les environs.

C'est vraiment une occasion offerte aux spéculateurs, car quoique les Propriétaires soient persuadés que dans un an ou deux cette propriété décuplera sa valeur présente; ils sont déterminés à vendre sans reserve aucune, et aux termes les plus avantageux.

Conditions, 6, 12, 18, 24 et 30 mois, en billets endossés à satisfaction des vendeurs, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les acheteurs se feront mettre en possession à leurs frais; les actes de vente seront passés chez M. Wm. Boswell, Notaire Public, à la charge des acquéreurs. Ceux qui paieront comptant auront droit à un escompte de 10 pour cent par an, et ceux qui effectueront les 2 premiers paiements comptant seront dispensés de donner des endossements pour le reste de leurs billets.

Dans peu le plan sera exposé à la Bourse. 4 nov

PAR JOHN M. BACH
Aux entrepreneurs et autres

IL sera vendu lundi 14 novembre 1836, à midi sur les lieux dans la rue St. Charles.

Les matériaux pour construction, dans l'état actuel qu'ils se trouvent dans le magasin construit par le feu John Linton et occupé maintenant par Messr. C H F. Hazen et Levi H. Gale, comme suit.

Lot No. 1 Les ardoises qui sont d'une excellente qualité et qui font la couverture de la dite batisse, qui est 39 pieds de large par 54 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 2. Les abattants qui sont de fer et leurs entourages aussi en fer, de la face du magasin.

Lot, No. 3. Les cadres des portes, les portes et chassis de la façade du dit magasin et aussi ceux de derrière, à l'exception de la porte et cadre, du corridor qui est reservé.

Conditions tout doit être enlevé les deux jours suivant l'adjudication et faute de quoi le vendeur aura le droit de les enlever aux frais des acquéreurs à la satisfaction de [illegible] 4 nov

A VENDRE—Propriété de valeur à Biloxi—Le soussigné est autorisé à vendre cette propriété de valeur appartenant à M. Krohn, vu l'état faible de sa santé du propriétaire, qui se retire des affaires.

Deux arpents de face à la mer, sur 25 arpents de profondeur, située dans la partie la plus centrale de Biloxi; et les améliorations y construites, comme suit:

Un grand Hôtel bien fini, mesurant 68 pieds sur 60, consistant en seize appartements, cave, cuisine, chambres à domestiques, &c. &c.

Une Maison de maître, de 25 pieds sur 20, ayant deux chambres, deux cabinets, gallerie, cuisine, chambres à domestiques, &c.

Une Batisse occupée par le propriétaire comme magasin et demeure, cuisines, chambres à domestiques.

En face de cette propriété est construite un wharf, bâti par M. Krohn; il y a sur la dite propriété, en face de l'hôtel, une quantité de beaux arbres, parmi lesquels il se trouve deux énormes chênes.

Cette propriété est si bien connue qu'il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Elle sera vendue à bon marché et à des conditions favorables. S'adresser à EDW. GOTTSCHALK, courtier. 2 nov

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET LINGES FAITS.
Rue de la Vieille Levée, No 50

Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin, où l'on pourra se procurer les articles ci dessus à des prix modérés, tant en gros qu'en détail. Ils osent espérer que les soins et l'attention qu'ils porteront à ce genre de commerce leur mériteront le patronage du public en général. 25 oct—1m F. PRADOS & J. P. ARNAUD

EN débarquement du navire Horace, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné;

100 barriques Vin rouge;
200 caisses Vin Muscat, 1ère qualité;
139 paniers Huile d'Olive, bouteille de 24 onces;
30 balles Couvertures de laine, de 3 points, pour nègres;
2 balles do do 6 points, } pour lits.
2 do do do 12 do

EN vente à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne:

Livres de commerce,
Fournitures et cartons de bureau,
Papier foolscap, à lettres et à dessin, de toutes qualités,
Livres élémentaires et fournitures d'écoles,
Almanachs pour 1837, en gros et en détail,
Articles de fantaisie,
Graines de jardinage. 9 nov—6 2ps

VIEUX WHISKEY DE MONONGAHELA—A vendre en magasin par les soussignés [illegible] barils Whiskey de Monongahela. VIDAL & LONG'S, 5 nov 85, rue St. Louis.

E. BERNARD a transporté son magasin rue Royale, No. 117, entre les rues Conti et Saint Louis. 31 oct—10

TOILE d'Emballage & Cordages—400 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, et 400 rouleaux Cordages, en magasin et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 17oct 34, rue Poydras.

FOIN—300 balles Foin du nord, à vendre par PERKS & HALL. 8 nov

EN débarquement du navire Coriolanus, du Havre, et à vendre par les soussignés: 50 caisses Cassis de Balin de Paris, en bouteilles blanches. VIDAL & LONGIS, 5 nov 85, rue St. Louis.

MAIS—300 sacs Maïs, en débarquement du bateau à vapeur Majestic, à vendre par COIT & Co, 20, rue de la Douane. 9 nov

BLANC DE BALEINE—300 caisses blanc de baleine de New Bedford à vendre par PERKS & HALL, 10 nov.